

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

CONFIDENTIEL

TEX.SB/W/35

26 février 1975

Organe de surveillance des textiles

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA QUATRIEME REUNION (1975)¹ DE L'ORGANE DE SURVEILLANCE DES TEXTILES

Comme il est convenu, l'Organe de surveillance des textiles se réunira les lundi 3, mardi 4 et mercredi 5 mars à la Villa Le Bocage. La réunion commencera le lundi à 10 heures.

La discussion portera principalement sur les questions ci-après:

1. Approbation du projet de rapport sur les deuxième et troisième réunions tenues du 17 au 19 février et le 25 février.
2. Examen des notifications:
 - A. Achèvement de l'examen des notifications précédemment discutées par l'OST
 - a) Suède/Hong-kong, Corée, Macao et Inde (TEX.SB/10 et Add.1 et 2)²;
 - b) Notification de la Suisse (TEX.SB/1 et Add.16).
 - B. Notifications actuellement examinées par l'OST

Les notifications ci-après ont été examinées par l'OST. A cette occasion, certains renseignements et éclaircissements supplémentaires ont été demandés mais n'ont pas encore été obtenus; dès réception, ils seront diffusés dans la série TEX.SB/-.

- a) Autriche/Corée (TEX.SB/5/Add.1);
 - b) Autriche/Pakistan (TEX.SB/14);
 - c) Canada/Pologne³;
 - d) Norvège/Hong-kong⁴.
- C. Nouvelles notifications
- a) Notification présentée par la CEE au sujet des mesures découlant des consultations auxquelles ont procédé la CEE et la République de Corée sur la base de l'article 35.
 - b) Nouvelles notifications qui seraient reçues avant la réunion. Elles seront diffusées dans la série TEX.SB/-.

¹Dix-huitième réunion.

²Une note officielle du secrétariat, portant sur la discussion avec la délégation suédoise, sera distribuée.

³Distribuée aux membres au cours de la première réunion, qui s'est tenue du 5 au 7 février.

⁴La lettre supplémentaire de la Norvège concernant le système du permis d'exportation a été distribuée pendant la deuxième réunion, qui s'est tenue du 17 au 19 février.

⁵L'OST vient de recevoir cette notification, qui sera distribuée sous peu.

3. Questions déjà discutées

- a) Application des dispositions concernant les reports: lorsque des limitations sont appliquées à différents produits réunis dans des groupes, des reports doivent-ils être admis entre ces groupes?
- b) Poursuite de la discussion sur les principes implicites de l'article 9 de l'Arrangement.

4. Autres questions

Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine réunion, qui devait se tenir du 7 au 9 avril, devra être avancée. Une date précise sera fixée à la présente réunion.